

RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA – LES 1 AN D'ANIMOTOPIA GUINGAMP

À l'occasion du **1er anniversaire de votre magasin Animotopia Guingamp**, nous sommes heureux de vous inviter à participer à notre **grande tombola anniversaire** ! Toute l'équipe vous remercie chaleureusement pour cette belle année à vos côtés. **Un grand merci également à notre partenaire Connolly's RED MILLS pour son soutien.**

Modalités de participation : Un ticket de tombola est offert pour tout achat d'un sac **Connolly's RED MILLS** effectué dans votre **magasin Animotopia Guingamp** (hors friandises et hors alimentation chevaux).

Durée du jeu : La tombola se déroule jusqu'au **samedi 22 août 2026 inclus**, aux heures d'ouverture du magasin.

Tirage au sort : Le tirage au sort des gagnants aura lieu le **lundi 24 août 2026**.

Conditions : Jeu réservé **aux personnes majeures**, la participation implique **l'acceptation du présent règlement**.

Contact des gagnants : Les gagnants sont contactés par :

- téléphone (sans réponse dans **un délai de 15 jours**, le lot pourra être **attribué à un autre participant**).

Protection des données personnelles (RGPD) : Les données personnelles recueillies (Nom, Prénom et n° de téléphone) sont strictement limitées à celles nécessaires à l'organisation de l'opération.

Ces données sont utilisées uniquement pour :

- gérer la participation ;
- contacter les gagnants ;
- remettre les lots.

Elles seront **supprimées à l'issue de l'opération**, sauf obligations légales.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsque cela est applicable, de portabilité de ses données. Toute demande peut être adressée à Adonis Rahmani :

communication.anitopro@gmail.com Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Facebook / Instagram : Les opérations diffusées sur Facebook ou Instagram ne sont ni gérées, ni organisées, ni sponsorisées par Meta Platforms. Les informations communiquées sont exclusivement destinées à Animotopia.

Animotopia peut adapter le présent règlement si des raisons juridiques, techniques ou organisationnelles le rendent nécessaire. Toute modification sera portée à la connaissance des participants.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relèvera de la compétence des juridictions françaises.

Jeu organisé par DISTRI KERVA, son siège social est domicilié au Z.A. DE KERVANON, 29610 PLOUIGNEAU. SIRET : 51390545500012

Mail de contact : animotopia@orange.fr